

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 19 juillet 2018 n° 2018-7-10, le Maire a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme (PLU) afin de procéder à des adaptations mineures des orientations d'aménagements et de programmation et du règlement du PLU et de procéder à des rectifications d'erreurs matérielles.

Ainsi, la modification simplifiée du PLU permettra :

- De modifier les obligations en matière de mixité sociale sur les zones 1AU (zones à urbaniser) ;
- De préciser la nature des équipements attendus dans l'OAP d'une zone 1AU (derrière la mairie et le cimetière) ;
- De supprimer le phasage de l'OAP de la zone 1AU (derrière la mairie et le cimetière) ;
- De revoir les règles de reculs des constructions en zone agricole.

Une notice d'évaluation environnementale est intégrée au dossier, pour mesurer les incidences de ces changements sur l'environnement. L'avis de l'Autorité Environnementale (s'il est émis) et les autres avis reçus des Personnes publiques associées seront joints au dossier.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération du Conseil Municipal n°2018-9-7 en date du 27 septembre 2018

Le public pourra consulter le dossier en Mairie de Faumont (660 route Nationale, 59310 FAUMONT), **entre le 26 décembre 2018 et le 26 janvier 2019 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00, et de 13h 30 à 17 h 00, le mercredi de 8h30 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de mise à disposition du public, à l'adresse suivante :

<https://www.faumont.fr/>

Un registre permettant au public de formuler ses observations sera mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Les observations ou demandes d'informations peuvent être adressées à Monsieur le Maire, à la Mairie de Faumont, 660 Route Nationale, 59310 FAUMONT, ou au courriel suivant :

communefaumont@orange.fr

Cet avis sera publié dans la Voix du Nord au moins 15 jours avant le début de la mise à disposition soit au plus tard le 10 décembre 2018, affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant toute la durée de mise à disposition.

A l'issue de ce délai, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil Municipal, qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée, tenant compte des avis émis et des observations du public.